

Intervention sur le LOGEMENT SOCIAL F4 RECEMMENT ATTRIBUE A L'ENFANT D'UN ADJOINT

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Il est aisé de constater, Conseil après Conseil, la méthode qui est la vôtre : vous êtes systématiquement à l'origine des polémiques que vous déclenchez vous-même pour faire diversion et étouffer vos exactions et dérives.

Nous vous le disons avec fermeté : vous pourrez vous agiter, multiplier les invectives et dire tout ce que vous voulez, vous ne pourrez jamais changer la réalité ni effacer les faits.

Vous nous reprochez à nouveau d'avoir « jeté en pâture » Madame BOURLON au sujet des logements sociaux. C'est un mensonge éhonté et vous le savez parfaitement.

- Notre Bulletin d'information ne cite absolument pas cette personne. Il dénonçait, de manière générale et légitime, l'opacité et la rapidité déconcertante de certaines attributions au profit de proches de la majorité.
- C'est VOUS, Monsieur le Maire, et votre majorité qui avez choisi de jeter publiquement cette personne en pâture en publiant son nom, son prénom et son courrier sur la page Facebook officielle de votre groupe « Ensemble pour Saint-Brès ». C'est vous qui l'avez exposée sur la place publique pour servir vos intérêts politiques !

La réalité de votre gestion du logement social à Saint-Brès, la voici. A la suite de la parution de notre bulletin, une famille de notre village nous a adressé un courrier explicite pour exprimer son indignation face aux règles à géométrie variable de votre municipalité. Cette situation démontre un « deux poids, deux mesures » inacceptable :

Ce foyer, composé de 2 adultes, 2 enfants et un 3^e enfant accueilli ponctuellement, vit à l'étroit dans un T3. Lorsqu'il a sollicité la permutation de son logement avec le logement T4 plus adapté à sa composition familiale, la municipalité et le bailleur le lui ont fermement refusé, au motif officiel que *"la loi interdit d'obtenir un logement social qui ne correspond pas à la composition familiale"* (motif visant le foyer occupant le T4 près à échanger avec le T3).

Au même moment, ce même logement T4 (comportant 3 chambres) a été attribué à un foyer ne comptant qu'un seul enfant.

C'est une honte ! C'est la preuve irréfutable des arrangements et du favoritisme en lieu et place d'une véritable politique sociale.

(La majorité s'est donné en spectacle dans un pugilat général organisé pour empêcher la la poursuite de la déclaration de la minorité qui a résisté) Voici ce qui n'a pu être clairement exprimé :

Nous posons aujourd'hui publiquement les questions que se posent tous les habitants de Saint-Brès :

- Sur quelles bases et selon quels critères réels ces logements sont-ils alloués ?
- Combien d'autres personnes ont bénéficié de telles largesses ?
- Et en contrepartie de quoi ? D'un engagement électoral ou politique sur votre liste ?

Monsieur le Maire, vous nous présentez aujourd'hui une motion d'affichage pour soutenir le CCAS et l'action sociale. Quelle hypocrisie ! Comment pouvez-vous prétendre défendre la solidarité quand, dans les faits, la politique communale du logement social est entachée de favoritisme, d'opacité et de mépris pour les familles nombreuses qui galèrent pendant des années ?

Le rôle d'une commune et d'un CCAS, c'est de garantir l'équité et l'égalité de traitement pour tous les citoyens, indépendamment de leurs relations ou de leur entourage. Nous ne cautionnerons jamais ces méthodes.